

1968... 1998 : les renouveaux du syndicalisme

En mars 1968, alors que les « *enragés* » de Nanterre exigent la mixité dans les résidences universitaires, François Mitterrand, opposant politique principal, déclare que le droit à l'information est devenu une condition *sine qua non* de la démocratie. L'ORTF reste droit dans ses bottes. Le SNJ, qui fête ses cinquante ans, plonge à cœur joie dans le tourbillon du joli mois de mai sans pour autant jouer un rôle de premier plan.

Les événements de ce mois trouvent cependant un écho considérable sur les ondes des radios privées et à France Inter ou bientôt un « *comité des 5* » — dont trois syndicalistes — s'érige en dépositaire de la véritable autorité rédactionnelle. Dans le milieu de la radio, le SNJ est présent, actif, ses militants poussent dans le sens du mouvement... celui qui semble devoir faire l'Histoire. Les millions de grévistes ont l'oreille collée au transistor.

« Les journalistes n'entendent plus accepter l'influence des politiques »

La télévision continue d'ignorer délibérément les événements et préfère mettre l'accent sur les files d'attente aux stations essence. Un sujet finit par être autorisé sur la colère étudiante, mais il est censuré avant diffusion et remplacé par un reportage sur les difficultés du métier de notaire...

Quelques grandes figures du petit écran, dont Pierre Desgraupes, signent un communiqué pour protester, mais la majorité des journalistes ne suit pas et ne rejoint pas le mouvement de grève. Ils obtiennent cependant de la direction de l'ORTF que soit lue à l'antenne une déclaration qui affirme que : « *Les journalistes n'entendent plus accepter l'influence des ministères ni des partis poli-*

tiques quels qu'ils soient. Le service des actualités télévisées s'engage à faire une information honnête, complète et objective. »

Le 24 mai, le général De Gaulle prend la parole à l'antenne, mais l'opposition n'est pas invitée à réagir... Ni celle de la rue, ni celle des partis traditionnels. C'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. La grève est votée par une majorité de journalistes... Outré, le pouvoir s'arc-boute : il envoie la police évacuer les locaux occupés par les grévistes, puis l'armée prend d'assaut les émetteurs de la télévision, contrôlés par les grévistes.

Opération « Jéricho »

Journalistes, réalisateurs, producteurs d'émission, organisent alors en guise de riposte l'opération dite « *Jéricho* » qui consiste — en une évocation des trompettes de la ville biblique — à tourner autour de la Maison de la radio pour faire tomber les murs de la dépendance. Alors que le reste de la France retourne au travail, les journalistes poursuivent, sept semaines durant, un mouvement de grève qui impose au directeur de l'information de l'ORTF de lire lui-même les nouvelles au JT du soir.

Partout en France sont organisées des réunions, où les journalistes prennent la parole, échangent avec le public, rencontrent les téléspectateurs. Édouard Guibert, dirigeant du SNJ de l'ORTF, est au cœur de ce combat jusqu'au bout... Le 13 juillet, le mouvement s'arrête, partagé entre le sentiment d'avoir fait une vraie révolution au sein de la profession et celui de n'avoir pu modifier durablement les rapports de force avec le pouvoir. 65 journalistes « *blacklistés* » sont licenciés. Dans la foulée du tourbillon de mai 68, émerge une nouvelle génération de militants, plus politique, plus turbulente, plus joyeuse aussi. C'est la parenthèse enchantée. Les rangs du syndicat s'étoffent en quantité, en qualité, en diversité. Même si la dominante presse écrite demeure, il y a de plus en plus de nouveaux, issus de l'audiovisuel.

Le SNJ a clarifié sa ligne politique: l'autonomie n'est pas apolitisme mais souveraineté de ses décisions, trois nouvelles orientations sont prises:

- L'unité d'action. C'est la création de l'Union nationale des syndicats de journalistes (UNSJ) en 1966-1967 qui enregistre des succès comme les améliorations considérables de la Convention collective nationale de travail des journalistes (CCNTJ).

- La convergence des combats. En 1973, le SNJ contribue grandement à la création du comité presse-police-justice (PPJ) qui regroupe autour de lui la très puissante Fédération autonome des syndicats de police (FASP), le Syndicat des avocats de France (SAF) et le Syndicat de la magistrature (SM). Des prises de positions, actions publiques et conférences de presse se succéderont pour la réaffirmation des libertés citoyennes.

- L'inter professionnel. Le « Groupe des 10 », créé en 1981, réunissait alors dix syndicats autonomes, tous très fortement majoritaires dans leur profession. Il est ensuite devenu Solidaires.

Trois mois après l'élection de Valéry Giscard d'Estaing à la présidence de la République, le gouvernement fait voter la suppression de l'ORTF. Le monopole de l'État sur la télévision n'est pas remis en cause pour autant, le pouvoir des syndicats, lui par contre, est affaibli. 250 journalistes sont licenciés; des centaines d'autres mis sur la touche au sein des nouvelles entreprises. Partout, le nombre de pigistes augmente de façon significative et pousse le SNJ à mener le combat en faveur de leur reconnaissance. La loi de 1974 est arrachée dans un contexte d'effervescence sociale et de bras de fer avec les pouvoirs en place. Lycéens, étudiants manifestent presque à chaque printemps... « Ouvrez les yeux, fermez la télé » est un de leur mot d'ordre préféré.

L'éclosion des radios privées

En mai 1981, dès son accession au pouvoir, François Mitterrand libère les ondes. Timidement d'abord, mais sûrement: la loi prévoit des dérogations au monopole d'État pour les radios locales privées associatives. Radio Zéma en Lozère est la première à l'obtenir. Elle peut émettre en modulation de fréquence, mais sans diffuser de messages publicitaires. Dans la foulée, le ministre de la Communication, Georges Fillioud, promet une « grande loi sur l'audiovisuel ». Votée en juillet 1982, elle met fin au monopole de la programmation et proclame que « la communication audiovisuelle est libre », c'est l'explosion des radios privées, mais le pouvoir socialiste va, en ce qui concerne la télévision, s'empresse d'offrir cette nouvelle liberté à de grands groupes industriels. Une nouvelle époque s'ouvre, celle de la croissance exponentielle du nombre des pigistes, dont la précarité doit être prise en compte dans la Convention collective nationale de travail des journalistes (CCNTJ) et les accords d'entreprise. La tâche est ardue. Elle se poursuit jusqu'à aujourd'hui...

À la veille de l'arrivée au pouvoir de François Mitterrand, le SNJ s'est doté d'une direction collégiale et confirme l'idée qu'il est un syndicat de journalistes-militants et non pas de « pontes syndicaux »! Le cas est assez rare pour être souligné... Cela ne simpli-



Manifestation devant la Maison de la radio en mai 1968.

Collection SNJ

fié pas toujours la tâche surtout lors que les batailles essentielles s'accroissent à l'horizon.

Face au « papivore » Robert Hersant qui multiplie les rachats et les concentrations dans la presse quotidienne régionale (PQR), le SNJ et l'UNSJ vont multiplier les recours en justice et les interventions auprès des pouvoirs publics. Ils n'obtiendront pas du pouvoir politique la loi anti-concentrations nécessaire pour conserver le pluralisme. L'esprit des fameuses ordonnances de 1944 pour libérer la presse des pouvoirs de l'argent est bien oublié.

Le paritarisme cher à la profession se réduit comme peau de chagrin et les actions en justice vont donc se multiplier. Dans le cadre de la défense des droits moraux et matériels des journalistes, le SNJ se porte, presque systématiquement, aux côtés des journalistes indument entraînés en justice ou qui déposent plainte contre des agressions, insultes, pressions et censures de toutes sortes. Il médiatise aussi les affaires de droit et d'honneur professionnel par des prises de position publiques et des témoignages devant la justice.

En 1991, la guerre du Golfe inaugure, avec CNN, l'ère de l'information en continu, des caméras embarquées et des journalistes « embedded »... le plus souvent informés par leurs rédactions. Les citoyens verront plus de généraux pontifiant devant des cartes que d'images de combats. Nombre de journalistes s'efforceront d'exercer leur profession... à leurs risques et périls. Avant le déclenchement programmé des hostilités, le SNJ avait conseillé de refuser de signer la Charte des militaires. En rappelant qu'il n'y a qu'une seule Charte d'éthique, il sera peu entendu! C'est seulement à l'issue du conflit que colloques et rencontres reconnaîtront la réalité du « bourrage de crânes » et de la propagande des lobbys militaro-industriels.

Dominique PRADALIÉ